

ACTUALITÉ

Les prestations de maladie passent de 15 à 26 semaines

VALÉRIE LEGAULT, vlegault@canadafrancais.com



Les personnes atteintes d'une maladie grave vivaient une grande injustice depuis des années. Alors qu'elles avaient droit à 15 semaines de prestations, celles qui étaient aidantes naturelles pouvaient se prévaloir de 26 semaines de prestations de compassion. - (Photo Deposit)

La durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi n'avait pas changé depuis leur création, il y a 50 ans. C'est maintenant chose du passé. Le gouvernement du Canada vient d'annoncer qu'elles sont passées de 15 à 26 semaines depuis le 18 décembre.

Le Comité chômage du Haut-Richelieu et du Suroît pousse un grand soupir de soulagement. « C'est une excellente nouvelle, déclare sa directrice, France Robert. Ce n'est pas tout gagné, mais c'est un bon pas en avant. »

Les prestations spéciales de l'assurance-emploi, comme les prestations de maladie, répondent aux besoins de nombreux travailleurs qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance collective fourni par leur employeur.

Les personnes atteintes d'une maladie grave vivaient une grande injustice depuis des années, rappelle Mme Robert. Alors qu'elles avaient droit à 15 semaines de prestations, celles qui étaient aidantes naturelles pouvaient se prévaloir de 26 semaines de prestations de compassion. Une situation complètement illogique, selon elle.

IMPATIENCE

Le Comité chômage avait sonné l'alarme sur les prestations de maladie au début de l'automne. Les modifications étaient attendues en août dernier. L'organisme piaffait d'impatience, d'autant plus que le gouvernement avait modifié la *Loi sur l'assurance-emploi* en 2021.

« La nouvelle tombe à point. Ça va enfin permettre aux gens de prendre soin de leur santé plutôt que de leur travail, affirme France Robert. Ils vont pouvoir se concentrer sur leur rétablissement. »

Cette amélioration est le résultat de plusieurs années de mobilisation de la part de nombreux acteurs de la société civile.

Le Comité chômage a d'ailleurs beaucoup milité en ce sens. Elle ouvre la voie pour l'amélioration des prestations de maladie vers son objectif de 50 semaines afin de répondre aux situations de maladie grave.

VIGILANCE

La bonification à 26 semaines s'appliquera aux nouvelles demandes d'assurance-emploi à partir du 18 décembre. Le Comité chômage du Haut-Richelieu et du Suroît avise les prestataires d'être particulièrement vigilants au terme de leur 15^e semaine de prestation.

« Le système informatique du gouvernement du Canada n'est pas encore configuré pour la prolongation des prestations spéciales. Il faudra donc appeler au service à la clientèle pour les faire prolonger », avise France Robert. Pour avoir de meilleures chances d'obtenir la ligne, elle conseille fortement aux gens d'appeler tôt le matin ou en fin de journée.

Le mieux est de se présenter en personne au bureau de Service Canada de Saint-Jean-sur-Richelieu, sur la rue Douglas. Sinon, il est possible de remplir un formulaire de demande de service en ligne. Un agent de Service Canada rappellera dans les 48 prochaines heures pour corriger la situation.